

TEXTE DROITS ET LIBERTES

Suite à la semaine d'attentats : Attachement aux valeurs de la République

Le SNES-FSU condamne sans réserve et avec la plus grande fermeté les attentats commis à Paris contre Charlie Hebdo, les policiers et l'Hyper-Casher. Les terroristes se sont attaqués à la liberté d'expression, aux forces de l'ordre et aux juifs.

L'ampleur sans précédent des manifestations dans toute la France a montré l'attachement de nos concitoyens aux valeurs de la République, tout particulièrement la tolérance, la laïcité, la liberté d'expression, le respect de l'autre. Les libertés qui fondent notre démocratie ne sont jamais acquises, elles doivent être expliquées et défendues, tout comme doivent l'être la laïcité, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Mais les tentatives d'instrumentalisation de ces élans populaires par le gouvernement, les médias et certains partis politiques n'ont pas tardé.

Sans aucune préparation et, la plupart du temps, sans directive, le corps enseignant s'est retrouvé propulsé en première ligne face à une jeunesse parfois déroutée lors de la minute de silence. Le SNES-FSU dénonce la « chasse » aux incidents qui se seraient déroulés lors de cette minute. Face à l'obscurantisme, la réponse de l'École ne peut être de l'ordre de la répression ou de l'autoritarisme.

Le SNES-FSU se félicite que la mesure de suspension à l'encontre de notre collègue d'arts plastiques du collège F. Villon de Mulhouse ait été levée. Il n'en demeure pas moins que cet enseignant a été mis en cause sans même avoir été entendu, sur la base de déclarations d'élèves. Le SNES-FSU appelle à soutenir le collègue de philosophie de Poitiers suspendu lui aussi sur plainte des parents. De même, il condamne l'augmentation, à la suite de la minute de silence du jeudi 8 janvier, des conseils de discipline, voire de signalement d'élèves à la justice.

Les jugements en comparution immédiate, rendus possible par la sortie du cadre de la loi sur la presse, du délit d'apologie de terrorisme, posent problème, avec de lourdes condamnations « pour l'exemple » (au moins 6 condamnations allant de 3 mois à quatre ans de prison ferme [contre une vingtaine de 1994 à 2013]). À cette occasion, le SNES-FSU s'oppose, avec la LDH et le Syndicat de la Magistrature, au projet de sortir à son tour le délit de racisme de la législation sur la presse.

Une partie de la droite, le FN, mais aussi une partie de la presse, militent pour la mise en place d'un « patriot act » à la française (fin de l'autorisation de la justice sur les écoutes téléphonique, contrôle de l'Internet). Avec les associations de défense des droits humains, le SNES-FSU reste vigilant, en particulier en ce qui concerne la future loi sur le renseignement. Cette loi prévoit de créer un nouveau fichier informatique. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un audit général de tous les fichiers, de leurs finalités, leur interconnexion prévue ou possible, de leur contrôle.

Le SNES-FSU condamne toute instrumentalisation de ces tragiques événements et le développement d'actes racistes ou anti-musulmans.

Le SNES-FSU demande au Ministère de l'Éducation Nationale de réactiver fortement la « semaine d'éducation contre le racisme ».

Défense du droit à l'IVG

Le SNES-FSU a participé à la manifestation du 17 janvier pour le 40^e anniversaire de la loi Veil, et a rappelé que si le droit à l'IVG est dans la loi depuis 40 ans, ce droit n'est pas effectif dans la pratique partout sur le territoire et que

le faire appliquer relève d'un parcours bien difficile. Le SNES-FSU rappelle sa revendication de centres d'IVG dans tous les hôpitaux publics avec des personnels qualifiés en nombre suffisant et en particulier la réouverture rapide de tous ceux qui ont été fermés.

Colloque le 26 mars à Paris : « Enseignantes/enseignants le mythe de l'égalité »

Le SNES-FSU a mené sur trois ans un projet de recherche en collaboration avec l'Institut de Recherche de la FSU intitulé « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré », disponible en ligne sur <http://www.snes.edu/Trajectoires-et-rapports-de-genre.html>.

Ce projet vise à analyser comment se jouent au quotidien les rapports de genre dans l'activité professionnelle des personnels de l'enseignement secondaire, à partir d'une approche théorique en termes de genre. Il s'attache à faire avancer la connaissance scientifique des mécanismes de différenciation des trajectoires professionnelles et des conditions d'emploi des hommes et des femmes au sein de professions très féminisées. Les conditions de travail sont-elles réellement identiques pour les hommes et les femmes enseignant- es ? Ressentent-ils/elles des inégalités de sexe dans l'exercice de leur activité ?

Cette recherche, menée par deux chercheuses maîtresses de conférence : Dominique Cau Bareille, ergonomiste à l'Université de Lyon 2 et Julie Jarty, sociologue à l'université de Toulouse Mirail, rappelle que l'égalité femmes-hommes se conquiert. C'est un axe syndical que nous devons toutes et tous encore plus investir, notamment dans le cadre d'une démarche intégrée (l'égalité n'est pas un « plus » mais au cœur du travail syndical). Le SNES-FSU invite les collègues à participer nombreux et nombreuses à ce colloque.

Le 26 mars, il s'agira de questionner les rapports de genre au travail, mais surtout de voir comment exploiter syndicalement les pistes et arguments fournis par la recherche scientifique. Cette journée qui sera d'autant plus riche qu'elle sera le fruit d'une réflexion large et collective.

Répression Anti-Syndicale

Le SNES participe avec la FSU à « l'Observatoire contre la répression syndicale ». Le SNES reprend l'appel du CDFN de la FSU à soutenir Yann Le Merrer, responsable départemental Sud-PTT, révoqué de la Poste pour faits de grève.

Non aux tests osseux – Pas de lycéens à la rue !

Ces dernières années plus de 8 condamnations ont été prononcées à Lyon – dont certaines très lourdes, peine de prison, amendes de plusieurs milliers d'euros, à l'encontre de jeunes étrangers, pour faux et usage de faux. Ailleurs, plusieurs centaines de jeunes ont tout simplement été expulsés de l'ASE et jetés à la rue à l'entrée de l'hiver.

Ces condamnations ont toutes été faites sur l'unique base de tests osseux qui ont montré leur absence de valeur scientifique. Ainsi ces tests ont pu donner de 18 à 35 ans (!) à certains jeunes tandis qu'un autre a pu être déclaré une fois majeur... puis une autre fois mineur. Le SNES-FSU soutien la pétition pour l'interdiction des test osseux, paru dans le Monde et soutenu par RESF.

Laissez les finir leurs études, régularisez les !

Depuis la rentrée 2014, les menaces d'expulsions se multiplient. C'est toujours lors de leur 18 ans que ces jeunes se retrouvent « sans-papier ». A chaque fois, jusqu'à aujourd'hui, la mobilisation de RESF et des enseignants, avec le SNES-FSU, a permis d'éviter l'expulsion.

Lassana Bathily, «héros» de la prise d'otage à l'Hyper-Casher de la porte de Vincennes, vient d'être naturalisé. C'est bien... Mais le SNES-FSU rappelle qu'il y a 4 ans, il a fallu la mobilisation de ses professeurs, avec RESF, pour que Lassana ne soit pas expulsé et obtienne des papiers !

Le SNES-FSU rappelle sa demande de revendication de régularisation de tous les « sans-papiers »

LGBTphobies dans l'éducation : toujours rien

Le ministère n'a toujours pas enclenché une seule des actions préconisées dans le rapport Teychenné sur le sujet, publié en juillet 2013. La mise en place de la Ligne Azur, dispositif destiné aux adolescent-es en interrogation sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, a été fortement retardé. Alors que cette campagne a lieu normalement chaque année dans les collèges, lycées, et lycées professionnels, le retard prit depuis la rentrée fait qu'il est vraisemblable que la campagne n'aura pas lieu cette année. Le SNES-FSU demande que celle-ci soit effective au plus vite.

Palestine: Il y a urgence

La violence exercée par l'état israélien en Palestine tant à Gaza qu'à Jérusalem-Est et dans l'ensemble de la Cisjordanie est de plus en plus terrible. En Europe, les votes des différents parlements, France, GB, Espagne, Luxembourg, Irlande, Portugal doivent comme en Suède conduire à la reconnaissance pleine et entière de la Palestine pour peser sur la résolution du conflit israélo-palestinien.

Le 30 décembre dernier, le texte palestinien demandant un calendrier pour un accord de paix et la fin de la colonisation n'a pu être adopté par le conseil de sécurité sous la pression des USA. La France a voté pour. Nous demandons à notre gouvernement d'aller plus loin, de ne pas attendre les deux ans envisagés préalablement. Il doit reconnaître immédiatement l'État de Palestine, mettre un embargo sur les armes vers Israël, soutenir le procureur de la CPI qui vient d'ouvrir une enquête préliminaire sur les crimes de guerre qui ont été commis à Gaza pendant l'été 2014: Il y a urgence.

Rappel des stages Droits et Libertés :

➤ **SNES-FSU :**

- Droits et Libertés 04 et 05 février.
- Colloque travail et genre : 26 mars,
- Égalité des droits : 21 et 22 mai.

➤ **FSU :**

- Stage LGBTphobies les 07 et 08 avril.
- Journée type « colloque » avec le Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire en partenariat avec des associations : 13 mai
- Intersyndicale femmes : 12 et 13 mars

Vote 1ère partie (« Charlie Hebdo ») : 70 Pour / 1 Contre / 8 Abstentions / 1 NNPV

Vote reste du texte : 79 Pour / 0 Contre / 0 Abstention / 1 NPPV